

CG applicables aux contrats de vente (vente de marchandises)

1. Validité des CG et conclusion du contrat

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à la société IMMOOS GmbH, Bergungs- und Sicherheitssysteme, sise à Oberarth (CH), ainsi qu'à la société IMMOOS Bergungs- und Sicherheitssysteme GmbH, sise à Lauterach (AT).

Pour être acceptée, toute commande nécessite une confirmation écrite de notre société (confirmation de commande). La confirmation de commande indique aux clients où ils peuvent télécharger les CG sur Internet. Si un client n'est pas d'accord avec les CG, il peut faire valoir son droit de résiliation (voir alinéa 4).

Toute modification éventuelle de la commande d'origine n'est contraignante pour notre société qu'avec notre accord explicite. La société IMMOOS GmbH est autorisée à effectuer toute modification qui conduit à des améliorations pour le client, dans la mesure où ces modifications n'ont aucune influence sur le prix.

Si un contrat cadre, un accord contractuel individuel écrit (safety management p. ex.) existe entre la société IMMOOS GmbH et le client, les règles d'un tel contrat prévalent sur les dispositions des présentes CG, pour le cas où il existe une contradiction entre les différentes dispositions.

2. Prix et offres spéciales

Les prix sont indiqués en CHF ou en € (Etats membres de l'Union européenne). La TVA est indiquée séparément. Sauf accord contraire conclu sur une base individuelle ou dans notre confirmation de commande, nos prix s'entendent départ usine (Oberarth ou Lauterach). Les frais de port sont facturés en sus. Pour les livraisons à l'étranger, les taxes, charges et frais dus en dehors de la Suisse et de l'Autriche sont à la charge du client. Les éventuels frais de dossier sont également facturés en sus.

La validité des prix est indiquée sur l'offre. Si le client passe commande après expiration de la validité de l'offre, les prix valables le jour de la commande sont appliqués. Les contrats cadres ne sont pas soumis à cette règle.

Les réductions et offres spéciales sont valides uniquement pour la période communiquée.

La société IMMOOS GmbH se réserve le droit de facturer un supplément de 12,00 CHF ou 12,00 € si le montant de la commande est inférieur au seuil minimal de commande de 100,00 CHF ou 100,00 €.

Pour les clients bénéficiant des conditions de livraison « franco domicile », les frais de port sont offerts à partir d'un achat d'une valeur minimale de 250,00 CHF ou 250,00 €. En cas de montant inférieur, les frais de port sont à la charge du client.

3. Conditions de livraison

La livraison est effectuée au plus tard conformément au délai de livraison confirmé. Si un délai plus long est nécessaire, le client en est informé au plus tard après expiration de ce délai. Dans tous les cas, le délai de livraison ne commence à courir que lorsque toutes les questions techniques ou d'autre nature, liées à la livraison, ont été clarifiées.

Le délai de livraison s'allonge dans les cas suivants:

- si la société IMMOOS GmbH n'a pas reçu à temps les informations nécessaires à l'exécution du contrat ou si le client les modifie ultérieurement, entraînant ainsi des retards dans les livraisons ou dans la réalisation des prestations;
- les cas de force majeure, les restrictions de droit public ainsi que les grèves et autres évènements qui ne sont pas imputables à notre risque d'exploitation prolongent, en fonction de notre décision, les délais de livraison convenus en y ajoutant la durée de la perturbation ou nous autorisent à résilier le contrat de livraison concret en cas de durée non passagère;
- si le client ou un tiers est en retard quant aux tâches qu'il doit accomplir ou aux obligations contractuelles qu'il doit remplir, notamment en cas de non-respect des conditions de paiement par le client.

Le délai de livraison indiqué s'applique généralement à une livraison complète. Si le client souhaite une livraison partielle préalable, les frais de port occasionnés sont facturés en sus. Toutefois, si la société IMMOOS GmbH procède à une livraison partielle de sa propre initiative, les frais de port ne sont facturés qu'une fois (exception faite des contrats cadres).

Les paquets sont généralement envoyés via un service de livraison choisi par la société IMMOOS GmbH. Si le client souhaite avoir recours à un autre transporteur, il doit le signaler suffisamment tôt.

Le client est en droit de demander une indemnisation pour les retards de livraison, dans la mesure où un retard avéré a été imputé à la société IMMOOS GmbH et où le client peut attester d'un dommage résultant de ce retard. Si le client accepte une livraison de remplacement à titre d'aide, il perd son droit à l'indemnité de retard. L'indemnité de retard ne peut dépasser 0,5% par semaine entière de retard et 5% au total, calculée sur la base du prix contractuel de la partie livrée en retard. Les deux premières semaines de retard ne donnent pas droit à indemnisation.

Si, au lieu d'un délai de livraison, une date précise est convenue, celle-ci correspond au dernier jour d'un délai de livraison.

4. Droit de rétractation et de résiliation

Les retours ne sont autorisés qu'avec l'accord préalable de la société IMMOOS GmbH. Les demandes de retour doivent être adressées par écrit à notre société dans un délai de 30 jours à réception de la livraison. Les articles doivent nous être retournés franco domicile, sans frais à notre charge, dans un état neuf parfait et dans leur emballage d'origine. Les articles retournés sont remboursés ou échangés après évaluation par notre société. En cas de composants disposant d'une date d'expiration (composants textiles), la juste valeur est remboursée. La société IMMOOS GmbH se réserve le droit de facturer des frais de dossier.

5. Transfert de propriété et des risques

La propriété et les risques sont transférés au client au plus tard au départ d'usine de la livraison.

Le client est responsable de l'entretien des articles, de la vérification régulière de leur état conformément aux instructions d'utilisation, ainsi que de leur utilisation appropriée. De plus, les composants ne doivent pas être modifiés.

6. Responsabilité et garantie

La société IMMOOS GmbH accorde une très grande importance à la sécurité et à la satisfaction client, c'est pourquoi nous garantissons le matériau et la finition de tous nos articles. Si l'un de nos articles présente un défaut matériel ou de finition, la société IMMOOS GmbH assurera bien évidemment sa réparation ou son remplacement.

Pour une meilleure transparence, il est important pour la société IMMOOS GmbH que toutes les utilisations et vérifications soient parfaitement documentées. Les instructions d'utilisation des articles IMMOOS contiennent toutes un formulaire destiné à cette documentation. En cas de demande de garantie, le client doit fournir ce formulaire en bonne et due forme.

Cette garantie ne s'applique pas aux dommages liés à une utilisation inappropriée ou inadéquate, à des modifications non autorisées, à une usure ou un vieillissement normaux (dus au rayonnement UV p. ex.).

Dans de tels cas, la société IMMOOS GmbH propose un service de réparation facturé au client. En cas de problème couvert par la garantie, l'article est échangé ou réparé.

Les réclamations et demandes de garantie sont traitées exclusivement et directement par la société IMMOOS GmbH.

Toute réclamation éventuelle en raison de défauts apparents ou de la non-conformité de l'article avec la commande doit être adressée par écrit à la société IMMOOS GmbH dans un délai de 10 jours après réception de l'article. Passé ce délai, la satisfaction du client est présumée.

7. Paiement et réserve de propriété

Le paiement peut être effectué selon les modalités suivantes, d'après le souhait du client:

- la facture est envoyée par e-mail après réalisation de la prestation. Si le client le souhaite, la facture peut aussi être envoyée par la Poste. Le client doit signaler ce souhait à la société IMMOOS GmbH avant l'établissement de la facture. Le délai de paiement et les coordonnées bancaires sont mentionnés sur la facture;
- la société IMMOOS GmbH peut aussi exiger un acompte ou un paiement d'avance. Cette modalité est définie dans la confirmation de commande.

En cas de retard de paiement, la société IMMOOS GmbH envoie deux rappels maximum. Des frais de 10,00 CHF ou 10,00 € sont facturés pour le deuxième rappel. Si le client n'effectue toujours pas le paiement, des poursuites sont engagées. En outre, des intérêts de retard de 5 % sont facturés en cas de retard de paiement. Des actions en dommages et intérêts peuvent être engagées.

Les articles concernés par le présent contrat restent la propriété inaliénable et insaisissable de notre société jusqu'au paiement intégral du prix de vente, TVA incluse, par le client. Le client s'engage à ne pas vendre, louer ou modifier les articles concernés par le présent contrat ni à les laisser en gage à ses créanciers jusqu'à leur paiement intégral, sauf autorisation préalable de la société IMMOOS GmbH.

8. Revente

La société IMMOOS GmbH coopère avec des concessionnaires à l'étranger. Les concessionnaires sont autorisés à revendre nos articles. Une formation est impérative pour la vente de certains articles.

La réserve de propriété stipulée à l'alinéa 7 ne s'applique pas aux concessionnaires.

9. Application du droit et tribunal compétent

Les présentes CG sont soumises au droit suisse, en particulier aux dispositions du CO.

Le tribunal compétent est celui du siège de la société IMMOOS GmbH (Oberarth).

Les présentes CG s'appliquent également aux livraisons quittant la filiale de Lauterach. Le droit obligatoire autrichien prévaut sur les présentes CG.